

**AUX MEMBRES DU CONSEIL
GENERAL**n/réf. : LCO/acc
Réf. dossier : 011.32**Postulat du Groupe PS-Les Vert.e.s****déposé lors de la séance du Conseil général du 14.09.2021****« Mise à disposition en libre accès des protections
hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et
sportives, ainsi qu'au sein de l'Administration communale »****M^{me} Rose-Marie Rodriguez**, au nom du Groupe PS – Les Vert.e.s, dépose le postulat suivant :

A l'instar des Cantons du Jura, de Genève et de Vaud, plusieurs collectivités publiques ont fait le pas sous forme de projet-pilote, ou de manière pérenne de mettre à disposition gratuitement des protections hygiéniques dans les écoles et dans les bâtiments communaux pour lutter contre la précarité menstruelle.

Interpellé par des députées socialistes au Grand Conseil, le Conseil d'Etat fribourgeois se déclare prêt à faire cette analyse, si le Grand Conseil l'accepte. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat se dit tout à fait conscient de la nécessité de faire cette étude et d'aller plus loin en acceptant la mise à disposition des protections hygiéniques dans les bâtiments cantonaux, mais relève à juste titre que ce sera aux communes de poursuivre la démarche.

Ainsi donc, des postulats tels que le nôtre et dont nous nous sommes inspirés pour le rédiger ont été déposés à Fribourg, à Bulle et à Villars-sur-Glâne. Tous sont actuellement à l'étude auprès de ces autorités communales. A son tour, la Commune d'Estavayer peut faire partie de cet élan et se montrer une Commune progressiste en la matière, en acceptant tout d'abord le postulat, puis en mettant en œuvre les propositions qui en émaneront.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier et mettre en œuvre :

- La mise en place d'un libre accès aux protections hygiéniques (de type serviettes et tampons) dans les écoles dans lesquelles cela s'avère nécessaire, avec une mise à disposition adaptée à l'âge des élèves;
- La mise à disposition systématique de protections hygiéniques gratuites et en libre accès dans toutes les toilettes des institutions publiques et sportives, ainsi que dans les bâtiments de l'Administration communale ;
- La mise en place de moyens de communication indiquant aux femmes la mise à disposition des protections hygiéniques.

PREAVIS DU BUREAU DU 25.10.2021

Le Bureau estime que ce postulat est recevable et décide de le mettre à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 17 novembre 2021